

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir

VU le Code de l'Éducation et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R222-24 et suivants, D.222-20 et D222-27 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié dont notamment l'article 44 ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du 6 mars 2019 nommant Madame Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté du 2 août 2018 nommant Madame Véronique JULIEN-TITEUX dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral n°58/2019 portant délégation de signature à Mme Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral n°59/2019 portant délégation de signature en matière financière à Mme Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral n°60/2019 portant délégation de l'exercice du contrôle légalité et du contrôle budgétaire des actes des EPLE à Mme Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique JULIEN-TITEUX, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne MÈGE, dans le cadre des délégations données à cette dernière par les arrêtés préfectoraux n°58/2019, 59/2019 et 60/2019 du 18 novembre 2019.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 3 : La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 19 novembre 2019

La Directrice académique des services
de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir



Evelyne MÈGE

Cabinet
337/2019

Dossier suivi par
La Secrétaire générale

T 02 36 15 11 67
F 02 37 36 74 93

ce.cab28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République
28019 CHARTRES Cedex